

# LES CONFLITS LIÉS AU BRUIT

solution judiciaire ou solution en amont ?

16/04/2024



# QUI SUIS-JE ?



**Alain Delannoy**

Ingénieur conseil en acoustique depuis 1994

Expert de justice depuis 2002

Gestion du contentieux, précontentieux, conseil, diagnostic, étude

Spécialiste en bruit d'activité et musique amplifiée

Bureau d'étude et expertise acoustique Lineade

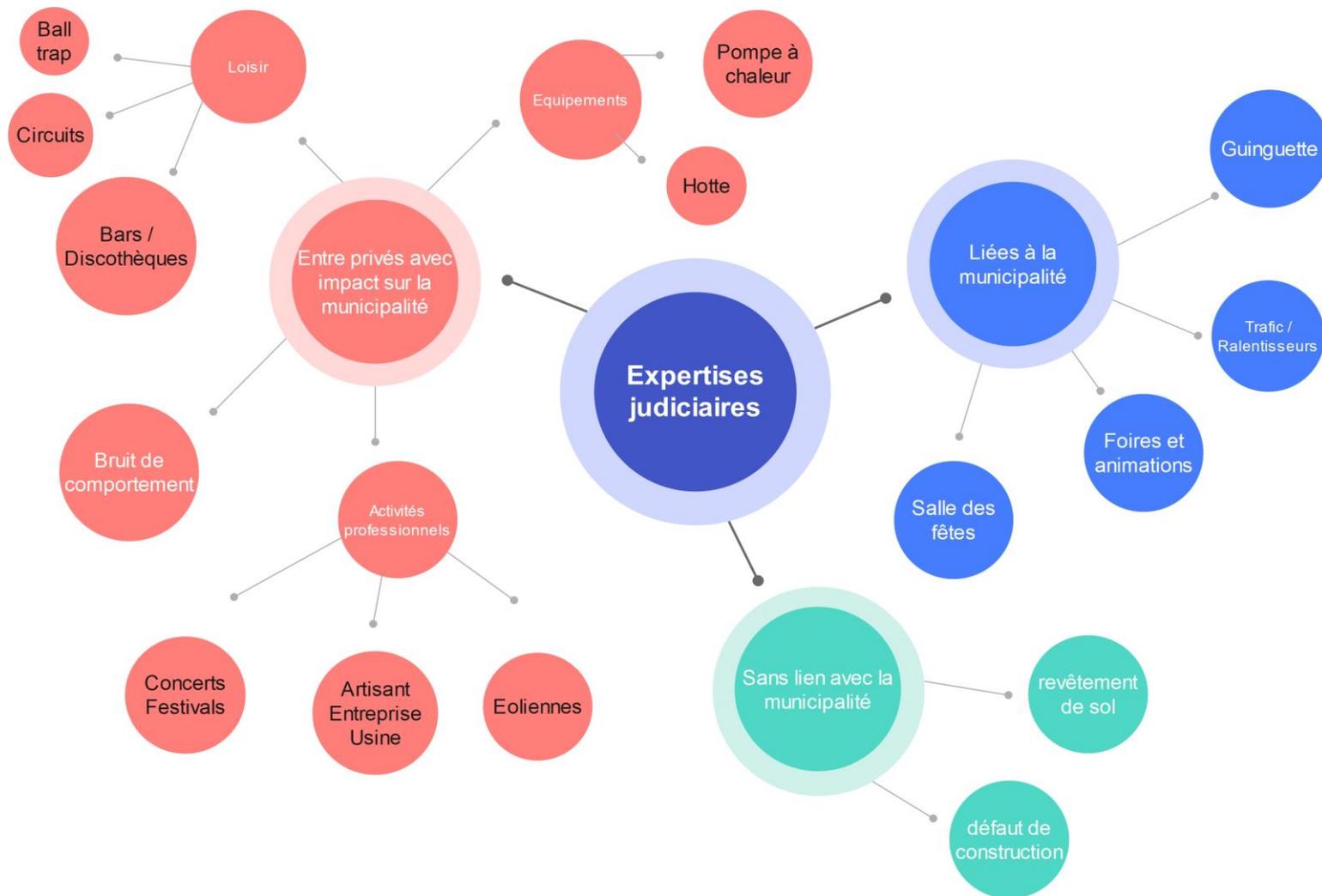
03 74 09 86 18

[alain.delannoy@lineade.fr](mailto:alain.delannoy@lineade.fr)

[www.expert-bruit.fr](http://www.expert-bruit.fr)

[www.acoustique360.fr](http://www.acoustique360.fr)

# EXEMPLES EN JUDICIAIRE



# RETOURS D'EXPÉRIENCE

Pourquoi un boulanger a payé 35 000€ de frais de justice alors qu'il suffisait de mettre en place un traitement d'une valeur de 150 € ?

Pourquoi un riverain a assigné une animalerie pour s'apercevoir que le bruit venait de son chauffage ?

Pourquoi un riverain assigne une collectivité et va jusqu'en cours d'appel après avoir acheté un logement existant au bord d'une voie rapide ?

Pourquoi un riverain assigne une entreprise sur une zone industrielle pour les mouvements de quelques camions par jour ?

Pourquoi une expertise dure depuis 2 ans à cause d'une entreprise qui joue au chat et à la souris et des riverains en dépression ?

Pourquoi un riverain se plaint d'une pompe à chaleur installée en limite de propriété dûment autorisée ?



# COÛT DE L'ACTION EN JUSTICE

## Coût financier



Parfois très (trop) lourds

Frais directs (procédure, expert conseil, expert judiciaire, huissier, avocat...)

Frais indirects (limitation d'exploitation, astreinte, manque à gagner)

## Coût humain



Relations dégradées souvent de manière irréversible

Stress, fatigue, inquiétude, impact sur la qualité de vie

Délais de justice très longs

Sentiments d'injustice, frustration

Résultats incertains

Engorgement des tribunaux

# POUR QUEL RÉSULTAT ?

Travaux réparatoires parfois supérieurs à ce qui aurait été suffisant

Travaux réparatoires parfois dérisoires au regard des coûts et tracasseries effectives

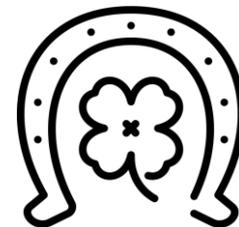
Arrêt ou restriction forte de l'activité

Perte sèche d'exploitation

Impact personnel et relationnel irrémédiable

...

**Et surtout : résultats très incertains... car dépendant de beaucoup de facteurs**



# POURQUOI ARRIVE T-ON EN JUDICIAIRE ?

- Les parties en conflits n'ont pas pu régler le problème avant
- Elles n'ont pas échangé sereinement
- Elles n'ont pas trouvé d'aide pour les accompagner efficacement
- Le problème est exacerbé, la discussion n'est plus possible
- Elles ont été mal conseillées ou mal influencées
- Souvent des frais sont déjà engagés
- Beaucoup trop de méconnaissance et d'idées reçues
- ...



En conciliation, on est déjà en judiciaire (ou presque) mais ça peut marcher

La conciliation n'aboutit pas toujours



# LA SOLITUDE DES PARTIES PRENANTES

## Aspect humain

- Embourbé dans son problème
- Relation conflictuelle
- Subjectivité (et absence d'objectivité parfois)



## Brouillard d'information

- Complexité de la matière
- On trouve de tout sur internet
- Mairie / administration
- Assistance juridique / Avocats



## Qui peut intervenir et dans quel but ?

- Répression / police ?
- Aider à résoudre le conflit ?



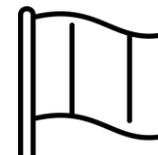
# LES MAIRES PRIS À PARTIE



On va voir le maire ! Un des seuls d'interlocuteur accessible

Le maire est compétent en terme de police du bruit (répression ?)

Le maire omnipotent par obligation et sur tous les fronts en même temps



Mais...

# LES MAIRES PRIS À PARTIE

Mais...

Le maire, toujours compétent sur les problèmes de bruit ?

Réglementation / jurisprudence / technique / métrologie

Capacité et disponibilité pour la médiation

Maitrise des enjeux (autorisations, solutions)

Qui renseigne et aide le maire ? Quels sont ses outils ?



Le maire, parfois en porte-à-faux ?

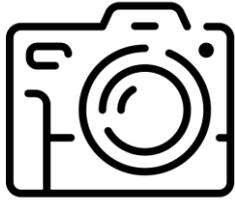
Divergence d'intérêts (activité économique / autorisation d'urbanisme / politique)

Les activités municipales en causes (animations de la commune, salle des fêtes...)

Relations personnelles / motivation (le copain, l'opposition, le grincheux...)



# GÉRER LES CONFLITS : CONSTATS



La sensibilité des gens au bruit a augmenté

Les moyens de prise en charge n'ont pas augmenté, voire, ils ont diminué

Il est difficile de trouver des moyens et des aides adaptés facilement tant pour les parties prenantes que ceux qui les accompagnent

Les maires sont souvent affectés par ces conflits, bien qu'ils ne disposent pas toujours des ressources ou des compétences nécessaires pour y faire face

Le manque de communication, de compréhension mutuelle et de tentatives de conciliation rend souvent inévitable le recours à la justice

Le recours se fait donc, de fait, de plus en plus en justice

Le coût élevé et l'incertitude des résultats des conflits en justice impactent toutes les parties impliquées, entraînant des relations tendues

# GÉRER LES CONFLITS : DÉFIS

**Chacun peut constater ces difficultés depuis longtemps !**

Alors...



Comment encourager les parties à trouver des solutions satisfaisantes et durables tout en limitant les conséquences humaines ?

Quelles stratégies pour progresser vers une résolution constructive des conflits ?

Comment minimiser les impacts sur les individus, les relations et la collectivité ?

Comment chacun peut trouver de l'information sur les techniques préventives et curatives de limitation des nuisances sonores que ce soit les collectivités, entreprises et particuliers ?

# GÉRER LES CONFLITS : VISION À 360°

Intervenir dans ces conflits nécessite :

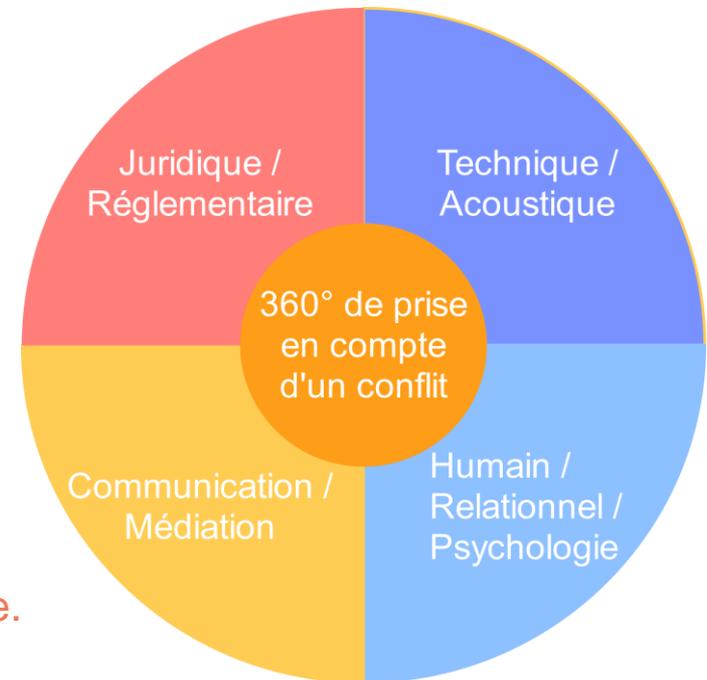
connaissance technique acoustique  
et juridique

communication, écoute, explication

une bonne prise en compte des  
facteurs humains

Ce n'est donc pas que de la technique !

Mais la connaissance technique donne la mesure.  
C'est un des points essentiels.



# UNE RÉPONSE POSSIBLE

Une équipe de spécialistes multidisciplinaires :

Capable d'intervenir sous tous les angles, à 360°  
(Technique, Réglementation, Juridique, Médiation,  
Communication ...)

Objectifs :

Donner un point de vue extérieur de spécialiste aux  
parties prenantes (collectivités, entreprises, particuliers)

Informers, donner un avis pour une meilleure prise en  
compte et pour de meilleurs choix

Accompagner dans la gestion du conflit, de la médiation

Aider à améliorer, prévoir et prévenir (AMO, avis  
d'expert...)

Aider les exploitants divers à faire les bons choix  
notamment pour les études d'impacts

...

[www.acoustique360.fr](http://www.acoustique360.fr)

